

PROCES-VERBAL COMITE SYNDICAL DU 30/09/2025

Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu du comité syndical du 11/06/2025,
2. Validation du programme de travaux annuels 2026 et demande de subvention,
3. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2024 (RPQS).

Questions diverses

Siège Social
Mairie d'Ennezat

Bureaux Administratifs
Centre d'Exploitation
108 rue des Fours à Chaux
63350 Joze

Téléphone : 04 73 70 74 30
Email : administratif@siaep-plainederiom.fr

Siret : 200 074 011 00020

Le comité syndical s'est réuni le mardi 30 septembre 2025 à 18h, à Ennezat.

Etaient présents : André SOLVIGNON, Pascale PINEAU, François MOULIN, Philippe SAVY, Bernard COTTIER, Philippe EYMIN, Frédéric BERGER, Jean-Jacques MATHILLON, Jacques POTIGNAT, Corinne BOIS, Christian CHAVAROUX, Roland GENESTIER, Daniel LABBE, Patrice LAFAYE, Hugues MOJAL, Jean-Paul POTHIER, Gilles DOLAT, Didier BARBIER, Pierre BOUTET, Roland GRANJEAN, Lionel DESSENDIER, Eugène CHASSAGNE, Luis CRESPO, Raphael ROUSSY, Pierre Franck PAPPALARDO, Pascal MIGNOTTE, Gérard DUBOIS, David ARNAUD, Antonio MARQUES, Thierry BAILLARGEAT, Julien SALGUES.

Etaient absents : François CARMIER, Bernard CATHALAN, Julie MESPLES, Pascal GAMBIN, David GAYET, Mickaël CHABERT, Julien GREPT, Régine GANOT, Christophe LE FLOC'H, Slimeine SAIDI, Nathalie ABELARD, Didier IMBERT, Aurélien PINHEIRO, Patricia MEKADEM, Pierre REVILLIER, Jean-Louis MEDYNSKA, Didier MICHEL.

Etaient excusés : Roland MARTIN, Michel CLIQUE, Philippe ROCHE, Nathalie ROBIN, Bruno CORBIN, Jean-José GALINDO.

Avaiant donné procuration : Philippe ROCHE à Frédéric BERGER.

Etaient invités : Yves LIGIER (Président d'honneur), Fabien LACAZE (Responsable du service eau potable SEMERAP, Frank LITSCHGY (EGIS-EAU), Elisabeth BOISSON (Responsable Administrative SPR), Jean-Claude SAUVAT (chargé de mission SPR) et Fabien BERGERON (Responsable Technique SPR).

Invité excusé : Jean-Luc ABELARD (Directeur SEMERAP).

L'appel fait et le quorum atteint, le Président ouvre la séance et remercie les personnes présentes d'avoir bien voulu répondre à sa convocation.

Nombre de présents : 31

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix (présents + pouvoirs) : 32

Il a ensuite été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire de séance parmi les membres du Conseil. **Mme Pascale PINEAU** représentant la commune de Beauregard-Vendon, est désignée pour remplir cette fonction.

M. le Président remercie l'ensemble des membres présents, ainsi que la commune d'Ennezat pour le prêt de la salle à titre gracieux.

M. le Président fait part à l'assemblée du départ de Mme Fabienne MAYET, ancienne Responsable du service eau potable de la SEMERAP, qui est partie à la Communauté de Communes Thiers Dore Allier et il accueille M. Fabien BERGERON, nouveau Responsable Technique du syndicat, arrivé le 1^{er} septembre, qui prendra la parole pour se présenter.

M. le Président informe également l'assemblée que le prochain Comité Syndical se réunira le mercredi 3 décembre prochain à 18h30 et que la séance sera suivie du traditionnel repas de fin d'année au restaurant le Saint-Michel à Ennezat. A l'occasion de cette séance, il dressera le bilan du mandat écoulé.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du comité du 11/06/2025

Le procès-verbal de la séance du 11 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

2. Validation du programme de travaux annuels 2026 et demande de subvention

Rapporteurs : Pierre BOUTET et Frank LITSCHGY (EGIS-EAU)

Expose :

Le cabinet EGIS EAU, maître d'œuvre, avec l'appui technique de Jean-Claude SAUVAT, chargé de mission du Syndicat et de Fabien BERGERON, responsable technique du Syndicat, ont préparé un programme des travaux annuels de renouvellement de canalisations et de branchements 2026.

Ce programme fera l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil départemental du Puy-de-Dôme (30 % du montant HT des travaux éligibles). Le total des subventions pour les travaux est plafonné à 300 000 € HT par année de programmation et par maître d'ouvrage.

Le dossier de subvention doit être déposé au Conseil Départemental au plus tard le 31 décembre 2025.

Ce programme des travaux annuels 2026 est présenté en séance par Monsieur Frank LITSCHGY du cabinet EGIS EAU.

N°	Communes	Com com Com d'Agglo	Chantiers	Quantité	Unité	Nature	DQE PRO HT	Découpage MS 4 à 6 A.C.T. 26
1	CHAPPEZ	RIOM LIMAGNE VOLCANS	Chantier n°1 Route de Lussat (RD 8)	510 2 3 3 32	m ³ u u u u	F Ø 100 Poteau Incendie Vidange/Purge Ventouses Branchements	[REDACTED]	MS 4 [REDACTED]
2	ENVAL	RIOM LIMAGNE VOLCANS	Chantier n°2 Route de Limagrain (RD 210C)	170 1 1 3	m ³ u u u	F Ø 100 Vidange/Purge Ventouse Branchements	[REDACTED]	
3	BEAUREGARD VENDON	COMBRAILLES SIOULE ET MORGE	Chantier n°1 Rue des Tuilleries Lotissement les Petites Roches Allée des Cyprès Place Joseph Grand Rue de Vignolles	480 210 60 2 3 3 42	m ³ m ³ m ³ u u u u	F Ø 125 F Ø 100 Boîtes à boues Vidange/Purge Ventouses Génie Civil Branchements	[REDACTED]	MS 5 [REDACTED]
4	DAVAYAT	COMBRAILLES SIOULE ET MORGE	Chantier n°1 Lieu-dit le Mas de Davayat Rue de la Liberté (RD 17) Rue de l'Allée	370 10 1 1 1 19	m ³ m ³ u u u u	F Ø 100 F Ø 60 Poteau Incendie Vidange/Purge Ventouses Branchements	[REDACTED]	
6	SAINT-CLEMENT DE REGNAT	PLAINE LIMAGNE	Chantier n°1 Rue de la Croix des Rameaux Rue du Stade (en partie) Chemin du Pré d'Antan (en partie)	730 2 2 9	m ³ u u u	F Ø 60 Vidange/Purge Ventouses Branchements	[REDACTED]	MS 6 [REDACTED]
7	Saint SYLVESTRE PRAGOULIN	PLAINE LIMAGNE	Chantier n°2 Chemin du Pré d'Antan (en partie)	400 280 2 2 1	m ³ m ³ u u u	PEHD Ø 63 PEHD Ø 50 Vidange/Purge Ventouses Branchements	[REDACTED]	
TOTAL HT TRAVAUX PROGRAMME 2026							1 515 024.00 €	1 515 024.00 €

RECAPITULATIF DES DEPENSES

TOTAL HT TRAVAUX PROGRAMME 2026 HONORAIRES CONVENTIONS USAGERS-SYNDICAT DIVERS (Publication, reprographie, Achats...) TESTS DE COMPACTAGE INVESTIGATIONS COMPLEMENTAIRES <u>TOTAL AUTRES PRESTATIONS H.T.</u> <u>TOTAL GENERAL H.T.</u> T.V.A. (20%) <u>TOTAL GENERAL T.T.C.</u>	1 515 024.00 € 81 263.00 € 8 4000.00 € 3 313.00 € 5 000.00 € 7 000.00 € 104 976.00 € 1 620 000.00 € 324 000.00 € 1 944 000.00 €
---	--

Débat :

M. le Président fait un rappel du montant des travaux réalisés par le syndicat depuis le début du mandat :

Travaux annuels Année 2020 = 1 474 579 €

Année 2021 = 1 715 746 €

Année 2022 = 1 873 305 €

Année 2023 = 1 711 187 €

Année 2024 = 1 659 919 €

Année 2025 = 1 315 321 €

Grands travaux en 2023, 2024 et 2025 = 5 104 704 €

Soit un total de 14 854 764 €

Il rappelle que le syndicat a contracté un emprunt de 4 500 000 € pour financer le programme des grands travaux. Le taux d'endettement du syndicat est de 3.8 années à ce jour.

Il dit également que le syndicat perçoit une subvention annuelle du Conseil Départemental de 300 000 € dont le versement se fait sur 3 ans.

M. LABBE souligne que des travaux d'amélioration de la distribution en eau potable ont été réalisés pour 4 domaines et l'accès à l'eau a été permis à des personnes isolées.

Décision :

L'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ✓ **ADOpte** le projet de travaux annuels 2026 pour un montant total TTC estimé à **1 620 000 € HT**, soit 1 944 000 € TTC (programme, honoraires, publicité et reprographie, divers et imprévus compris),
- ✓ **DEMANDE** au Président de solliciter pour 2026, l'inscription de ces opérations au programme subventionné du Département du Puy de Dôme,
- ✓ **AUTORISE** le Président, à lancer la consultation des entreprises, dès demande du Conseil Départemental.

3. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2024 (RPQS).

Rapporteurs : Pierre BOUTET, Fabien LACAZE, Elisabeth BOISSON

Expose :

Monsieur le Président ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux collectivités adhérentes pour être présenté à leur conseil dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Débat :

Mme BOIS demande comment sont calculés les volumes estimés sans comptage. On lui répond que ce sont des volumes estimés à l'aide de la recommandation du guide de l'ASTEE commun à toutes les collectivités. Par exemple pour les poteaux incendie on estime à l'aide d'un volume moyen multiplié par le nombre de poteaux sur le territoire.

M. le Président rappelle que le rendement du réseau était de 71.9 % en 2019 contre 82.6 % en 2024.

Suite à une question de M. EYMIN sur la recherche de fuite, il lui est répondu qu'il y a des compteurs de secteur et que les données issues de ces comptages sont analysées quotidiennement.

Avant, il y avait entre 200-250 casses de conduite et/ou branchement par an, aujourd'hui elles ont été divisées par 3. Cela est dû aux travaux de renouvellement et à l'arrêt de l'utilisation du bioxyde de chlore depuis 2021.

M. le Président dit que les prélèvements depuis le Goulet de Volvic ont baissé de 20 % depuis quelques années, suite au renouvellement des réseaux fuyards. Ces travaux ont donc été opportuns.

Les abonnés ont eux aussi diminué leur consommation et l'augmentation du nombre de nouveaux abonnés ne compense plus cette baisse. Le volume mis en distribution est passé de 2 millions de m³ à 1.5 millions.

M. le Président remercie M. LIGIER, Président d'honneur, d'avoir laissé une situation du syndicat saine. A l'époque de la concession avec ALTEAU, à la fin, il n'y avait que 300 000 € investis par an pour la réalisation des travaux avec un prix de 10 centimes plus cher, de plus la sortie de la concession a coûté plus de 800 000 € au syndicat. La fin de la concession a permis de baisser le prix de l'eau. Il est expliqué que la mise en concession avait été nécessaire à l'époque car la situation du syndicat était compliquée et elle a permis le financement de gros investissements.

M. EYMIN fait remarquer que la baisse du prix de l'eau n'est pas forcément toujours bien lisible pour les abonnés car sur la facture il y a tout, y compris l'assainissement.

M. MARQUES demande des précisions sur les réclamations reçues. Ces réclamations doivent tout d'abord être écrites pour être valorisées par l'indicateur et elles concernent surtout la gestion clientèle (relève, facture, ...) et la qualité de l'eau (goût, odeur). M. LABBE fait remarquer que les bouclages sur le réseau arrangent bien de goût de l'eau. M. BOUTET dit que SEMERAP a aussi installé beaucoup de purges sur le réseau en fonction des distances. Depuis début 2021, le traitement par chlore gazeux a limité le nombre de casses, mais nous n'avons pas eu trop d'impact sur le goût. Le taux de chlore ajouté dans l'eau est fixé à 0.03 mg/l en départ pour être de 0.01 mg/l au robinet de l'abonné. Le syndicat est toujours obligé d'appliquer les mesures Vigipirate.

Décision :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2024,
- ✓ Décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- ✓ Décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr,
- ✓ Décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

4. QUESTIONS DIVERSES

M. BOUTET dit que le CARE de SEMERAP pour le SIAEP de la Plaine de Riom a été présenté en Conseil d'Administration, il est de + 150 000 € pour 2024. Par ailleurs, le résultat d'exploitation de SEMERAP pour 2024 s'élève à + 197 000 €. Cela va dans le bon sens au niveau financier. Le résultat prévisionnel pour 2025 est estimé à + 500 000 €. M. ABELARD, Directeur de SEMERAP, sera là pour le Comité du 3 décembre et il évoquera le sujet. Une nouvelle organisation est en train de se mettre en place suite aux départs de plusieurs cadres.

M. BOUTET évoque le compte rendu de l'exécution et du contrôle hiérarchisé des dépenses émis par le Trésorier de Riom. La conclusion du rapport est « *Le très faible taux d'erreur reflète l'excellente qualité du mandatement du SIAEP de la PLAINE DE RIOM.* ». Il félicite la qualité du travail réalisé par la responsable administrative.

M. SAUVAT fait un point sur les travaux annuels 2025 :

- Aubiat : les travaux seront réalisés début 2026,
- Beauregard-Vendon : travaux terminés et réalisés en mai-juin,
- Châteaugay : travaux réalisés à 90 %,
- Chambaron-sur-Morge : travaux terminés et réalisés en juin-juillet,
- Davayat : les travaux viennent d'être réceptionnés,
- Ennezat : travaux prévus début novembre 2025,
- Randan : travaux terminés,
- Saint-Beauzire : travaux rue du Pont Neuf terminés et réalisés en juillet-août. Les travaux sur le lotissement des Coquelicots se feront en 2026,
- Villeneuve-les-Cerfs : les travaux ont démarré en septembre et sont réalisés à 75 %,
- Le Cheix-sur-Morge : travaux supplémentaires du programme 2024, ils sont presque terminés.

Les travaux sur le partiteur de Villeneuve-les-Cerfs sont presque finalisés. La station est en service depuis le 15 juillet. Le syndicat pourra renflouer en cas de besoin en eau sur la région de Riom.

Le maître d'œuvre EGIS-EAU félicite la SEMERAP et la SADE car les travaux été très compliqués.

M. BOUTET rappelle que le montant des travaux était de 513 000 € HT. Il reste la porte de l'ouvrage à changer et poser une clôture. Il remercie Monsieur de Maire de Villeneuve-les-Cerfs pour la cession du terrain.

M. BOUTET dit que lors de l'arrêt du partiteur de Villeneuve-les-Cerfs pendant les travaux, le syndicat a dû utiliser l'interconnexion avec le syndicat de Basse Limagne. Cela représente environ 30 000 m³ soit 15 000 €. Il souligne également le fait qu'une interconnexion existe aujourd'hui dans les 2 sens avec le syndicat de Sioule et Morge. Il explique également que les recettes issues des ventes d'eau auprès du syndicat de Sioule et Morge se répartissent à 50/50 avec le syndicat de Basse Limagne. Lors de travaux de sortie du débitmètre de Sioule et Morge de l'ouvrage, il n'a pas été demandé au syndicat de Basse Limagne de financer une partie.

M. LITSCHGY fait un point sur les grands travaux 2025 :

- Saint-Clément-de-Régnat : la tranche n° 1 est terminée et la tranche n° 2 approche à sa fin,
- Villeneuve-les-Cerfs : les travaux sont terminés. Suite à des problèmes de réfection des enrobés ceux-ci vont être repris à la charge de l'entreprise. Idem sur Saint-Clément-de-Régnat,
- Saint-Beauzire : il reste encore 1.5 mois de travaux.

Ne restant plus rien à l'ordre du jour, le Président déclare la séance close. Délibéré en séance les jours, mois et an susdit.

La séance est levée à 19h30.

Compte-rendu adopté lors de la réunion du comité syndical du 3...décembre... 2025

VOTE:

POUR: 38

CONTRE: -

ABSTENTIONS: -

A Ennezat, le ..03/12/2025...

Le président,
Pierre BOUTET



Le secrétaire de séance, P. RIMZAU

